Solidaires Union syndicale

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Solidaires informatique

Sud Groupe GFI Solidaires informatique

Sommaire du N° 153 aout 2018
Page 1 et 2 : CSE national ou CSE régionaux **Page 4 :** Accord IRP, suite RGPD
Page 4 : représentant proximité, Consultation adhérents, GCOMP

réAGIR ENSEMBLE

Bonnes vacances aux aoutiens et Bon retour aux juilletistes

inFORMER LES SALARIÉ-ES

CSE national ou CSE régionaux ?

Avec la fusion de différentes sociétés on se retrouvera dès le 1er novembre avec 2 sociétés Gfi informatique (environ 8500 salariés et plus de 30 sites) et Gfi Progiciels (plus de 1000 salariés et plus de 20 sites) Nous avons donc décortiqué **la dernière version de l'accord proposé par la Direction le 25 juillet.**

Pour Gfi Progiciels

ACCORD		par mois		par an		
	membres	heures	total heures	réunion	total jours	
CSE Gfi Progiciel	17	32	544	11	374	2 j/réunion
CSSCT Gfi Progiciels	3	4,67	14	4	12	1 j/réunion
		14h par trimestre = 4,67h mois			386 jours	
Représentant proximité						
Gfi Progiciels (1034)	16	14	224	4	32	1/2 j/réunion
Total			782	19	418	

LOI		par mois		par an		
CSE national	titulaires	heures	total heures	réunion	total jours	
Gfi Progiciels (1034)	17	24	408	12	204	1 j/réunion
CSSCT national						
Gfi Progiciels (1034)	3			4	6	1/2 j/réunion
Total			408	16	210	

Avec 8 h de délégation mensuelle en plus et la mise en place de 16 représentants de proximité répartis sur 4 régions **Gfi Progiciels s'en sort mieux que le légal**. Et tant mieux pour eux. Cela peut donc expliquer que la CFE-CGC signe cet accord.

CSE national ou CSE régionaux ?

Par contre Gfi Informatique est perdant Le nombre total d'heures de délégation (2213 au lieu de 2706), le nombre de réunion (43 contre 106), et le temps passé en cumuler dans ces réunions (908 contre 1326) est bien moindre que le légal

ACCORD		par mois		par an		
	titulaires	heures	total heures	réunion	total jours	
CSE Gfi Informatique	33	32	1056	11	726	2 j/réunion
CSSCT Gfi Informatique	5	4,67	23	4	20	1 j/réunion
		14h par trimestre =4,67h mois			746 jours	
Représentant proximité					1/2 jour/réunion	
Est (161)	3	14	42	4	6	
Grand Ouest (1521)	15	14	210	4	30	
IDF (3443)	28	14	392	4	56	
Méditerranée (411)	5	14	70	4	10	
Nord (1146)	10	14	140	4	20	
Rhône-Alpes (860)	12	14	168	4	24	
Sud Ouest (770)	8	14	112	4	16	
					162 jours	
Total			2213	43	908	

LOI		par mois		par an		
CSE régionaux	titulaires	heures	total heures	réunion	total jours	1 j/réunion
Est (161)	8	21	168	6	48	6 minimum <300
Grand Ouest (1521)	20	26	520	12	240	
IDF (3443)	25	26	650	12	300	
Méditerranée (411)	12	22	264	12	144	
Nord (1146)	17	24	408	12	204	
Rhône-Alpes (860)	15	24	360	12	180	
Sud Ouest (770)	14	24	336	12	168	
					1284 jours	
CSSCT régionaux						1/2 jour/réunion
Est (161)	3			4	6	pas obligatoire <300
Grand Ouest (1521)	3			4	6	
IDF (3443)	3			4	6	
Méditerranée (411)	3			4	6	
Nord (1146)	3			4	6	
Rhône-Alpes (860)	3			4	6	
Sud Ouest (770)	3			4	6	
					42 jours	
Total			2706	106	1326	

Les réunions de CSSCT sont comptées à part, mais elles seront intégrées aux réunions 4 fois par au CSE, allongeant d'autant les réunions habituelles

Dans le légal, il n'y a pas de préparatoire, ce qui allongera mécaniquement la réunion plénière, à cause des suspensions de séance.

inFORMER LES SALARIÉ-ES

Accord en recul pour les IRP

De plus, signer cet accord c'est renoncer à l'accord de droit syndical actuel, et par exemple :

Renoncer à l'affichage physique des informations du CSE sur les panneaux de chaque établissement, comme vous pouvez les avoir actuellement pour le CE, le CHSCT et les Questions réponses de vos DP.
Renoncer à la possibilité de vous informer sur votre temps de travail en réunion (2h par an par syndicat), ce droit peu connu a été très utile lors la mise en place de la nouvelle mutuelle en 2015/2016 pour vous informer. De plus il nous permet de vous rencontrer et vous informer et d'échanger sur votre lieu de travail dans une salle prêtée par la Direction.

Concernant les DS et DSC la Direction a augmenté respectivement leurs heures de délégation de 6 et 7h, mais est-ce vraiment le plus important ?
Oui cela semble l'être pour les "petits syndicats" car ayant peu d'élus, ils peuvent ainsi attirer des salariés à adhérer en leur promettant d'être DS.
Non car pour nous le plus important. C'est d'avoir des élus proches des salariés avec des heures de délégation utilisées au service des salariés dans les œuvres sociales, le suivi de l'entreprise, la santé, la sécurité et les conditions de travail ainsi que le respect du code du travail, de la convention collective et des accords et la possibilité de porter des revendications et qui pourront discuter avec la Direction au niveau régional

Pour les ASC (activités socioculturelles) la Direction ne veut pas donner plus qu'avant et en décidant d'intégrer les sociétés elle fait une moyenne, pour les dotations, à 0,84% au lieu des 0,9% actuel à Gfi Informatique, **soit environ 30€ de moins pour les salariés actuels de Gfi Informatique, mais plus pour ceux de Gfi IP et Progiciels**. La société tient compte pour l'année 2019 de sociétés qui n'existeront plus au 1er novembre 2018.
De plus la Direction a dénoncé l'usage sur la répartition équitable des ASC par salarié et veut appliquer une répartition pour chaque région en fonction de la masse salariale de la région. Cela avantage le CE Ile de France, il est vrai, car la moyenne des salaires est plus importante (salariés mieux payés, les hauts cadres sont pour la plupart rattachés à Paris). La CFTC et la CFE-CGC vous diront que c'est un argument pour un CSE national. Nous leur répondons que c'est faire le jeu de la Direction. Il y a un mois les syndicats n'étaient pas opposés à la mise en place d'un accord pour que les CE reçoivent le même montant par salarié, et donc **de prolonger l'usage établi depuis 20 ans.**

A ce jour la CFTC et la CFE-CGC ont indiqué qu'elles signeraient cet accord, nous comprenons leur position, ou plutôt celles de certains DSC ou DS puisqu'ils pensent y voir un avantage aux élections pour leur représentativité et la facilité à compléter une seule liste. Mais un CSE cela dure 4 ans, et ce que SUD recherche avant tout, c 'est l'intérêt des salariés avec des CSE régionaux proche du terrain.

Pour conclure a qui cet accord profite-t-il ? aux syndicats signataires et la Direction : oui sûrement. Mais certainement pas aux salariés dont les droits seront moins bien défendus.

réAGIR ENSEMBLE

RGPD : GFI rattrapé par la CNIL

Depuis le mois d'avril GFI fait le dos rond avec la loi sur la protection des données. Tout y est informations, déclarations d'intention, création d'un service dédié ... et possibilité d'accéder à ces données.

Mais derrière ces belles paroles et cette jolie façade GFI ne respecte pas vraiment la loi : GFI oblige en effet l'acceptation de l'utilisation mais les données ne sont accessibles que sous un délai légal d'1 mois. Difficile de donner notre accord, sans savoir quelles données GFI peut utiliser.

Plus fort encore, lorsqu'un salarié demande un accès à ses données selon la procédure décrite, GFI ne traite pas la demande. Au bout de 3 mois et plusieurs relances, un salarié excédé a saisi la CNIL. Après étude du dossier l'organisme garant du respect de la législation en matière de sécurité des données à enjoint GFI par écrit en lui faisant rappel à la loi. Depuis ... toujours rien. Mais pourquoi donc ? Gfi attend il les sanctions ? ou Gfi est-il incapable de fournir les informations demandées ? Délinquance ou incompétence ?

Nous vous encourageons à écrire à l'adresse dpo@gfi.fr et cil@gfi.fr pour réclamer l'accès à vos données personnelles que GFI s'arroge le droit d'utiliser.

inFORMER LES SALARIÉ-ES

REPRESENTANTS DE PROXIMITE : LA DIRECTION PROMET UNE AMBIANCE DETENDUE

Si la CFDT fait durer le suspense, la CFTC et la CFE-CGC ont annoncé être signataire de l'accord sur la mise en place des CSE. Des CSE nationaux, un accord qui signe l'arrêt de mort de vos élus locaux ayant les moyens et les pouvoir de se faire entendre par la Direction pour porter vos réclamations et vos revendications au plus près du terrain.

Mais nous dit-on, l'accord précise la naissance d'une nouvelle instance "les gentils représentants de proximité". Il y est en effet stipulé "Les représentants de proximité se réunissent une fois par trimestre, avant la réunion de la commission santé, sécurité et conditions de travail. **Ces réunions sont des moments d'échanges avec la Direction** pour relayer les sujets dans le domaine de la santé, sécurité et conditions de travail."

THE OU CAFE ?

"*Un moment d'échange avec la Direction ...*", mais l'accord est imprécis, il n'y est pas dit si on y servira du thé et des petits gâteaux.

"Pour relayer..." mais pas pour revendiquer, réclamer et obtenir

Nous ne partageons décidément pas la même vision du syndicalisme. Mais rassurez-vous si certains syndicats se complaisent dans des réunions stériles à bomber le torse et à sortir les mains vides, chez SOLIDAIRES INFORMATIQUE / SUD GFI nous n'avons besoin ni de théïne ou caféïne pour être combatif. Nous restons persuadés que c'est sur le terrain, auprès des salariés que nous construisons le véritable rapport de force enclin à nous faire entendre et nous faire respecter.

réINVENTER le syndicalisme

Notre syndicat consulte ses adhérents

Conformément à nos statuts, et en toute transparence, nous consultons nos adhérents pour savoir si on doit signer l'accord sur le CSE et IRP (voir articles précédents).

Sans vouloir déflorer le résultat final dont vous aurez le résultat le mois prochain, nous constatons un résultat partiel que certains auditeurs d'une émission d'une chaîne de radio nationale, intitulée « ARRETE ou CONTINUE » (NDLR nous avons changé le titre) pourrait nous envier, lorsqu'ils **n'aiment pas** la chanson proposée.

2h, 3h, 4h pour remplir GCOMP ?

Vous avez tous reçu un mail vous enjoignant à remplir votre CV sur GCOMP, avec quelquefois des relances que l'on pourrait qualifier de limites.
Mais voilà vous devez partir de zéro pour remplir les cases. Et vous passez du temps, au début à votre bureau et puis ensuite depuis chez vous, et vous vous demander quel code imputer sur votre CRA ? nous aussi, la question a été posée en DP et les réponses divergent. AD pour les administratifs, PR ou autre chose pour productifs, …

Nous attendons une réponse claire de la Direction

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre

Marc AUBERTIN (DS Central)	06 70 40 47 88	En cours d'élection (Rhône-Alpes)	06 XX XX XX XX
Vincent BRACCHETTI (GFI IP)	06 70 49 84 93	Laurent CALVET (GFI IP)	06 32 05 00 92
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest)	06 60 63 70 98	Didier LASSISSI (IDF)	06 32 53 32 88
Laure NETZ (Méditerranée)	06 09 34 78 20	Anne OURY (Ouest)	06 30 49 67 67
Patrice BOUVET (Progiciels)	06 09 59 74 87	Régis SCHAFRAN (Nord)	06 52 06 49 98
Patrice SCHIFFLI (Est)	06 04 17 12 05	Philippe TAAR (IDF)	06 74 24 15 73
Nadira ZEROUAL (IDF)	06 03 52 71 67		